



SAVENÈS

## Conseil Municipal du 13 mai 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 Mai, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 06 Mai 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mr MAMPRIN Thierry et Mme SAUZEAU Christelle  
Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2025

### Points à l'ordre du jour faisant l'objet de délibérations

#### ✚ Cession parcelle communale

Terrain communal situé au lieu-dit *Escufès* sur la parcelle cadastrée D1372 est occupé de manière continue, paisible et non équivoque depuis plus d'un siècle par Monsieur Jean-Pierre BAYSSADE et ses ayants droit. Cette occupation, ininterrompue depuis plus de 100 ans, ne fait l'objet d'aucune contestation et peut être considérée comme relevant de la prescription acquisitive.

Afin de régulariser cette situation de fait, il est proposé de céder à Monsieur BAYSSADE une surface d'environ 5 m<sup>2</sup> sur ladite parcelle, pour un montant fixé à 50 €.

Vote : à l'unanimité

#### ✚ Extinction nocturne de l'éclairage public

En vue d'économie d'énergie, les horaires de l'éclairage public ont été modifiés, il convient que cette décision soit délibérée en conseil.



## SAVENÈS

Par ailleurs, les entrées du village doivent être équipées de panneaux signalants l'extinction des feux en nocturne.

Vote : à l'unanimité

### **✚ Création poste adjoint administratif ppl 2<sup>ème</sup> classe**

Cette création de poste doit être à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission personnelle, elle sera donc reportée lors d'un prochain conseil.

### **✚ Garantie d'emprunt Mutualité Française**

Il s'agit du projet de construction de l'habitat partagé. Dès lors qu'une collectivité fait appel à une structure pour conduire et financer un projet important, cette structure demande à la collectivité une garantie sur l'emprunt qui financera le projet.

Vote : à l'unanimité

### **Points non à l'ordre du jour faisant l'objet de délibérations**

### **✚ Vente du terrain BAGIOLI**

Le conseil municipal s'est déjà prononcé le 11/03/2025 sur la levée de cette réserve. Le propriétaire ayant un acquéreur pour ce terrain à un prix différent de celui annoncé le 11/03/25, le conseil doit se prononcer sur une éventuelle préemption.

VOTE : à l'unanimité contre l'achat de ce terrain.



SAVENÈS

### Informations diverses

- ✚ Remerciement des 2 infirmières du cabinet médical concernant l'article paru dans la dépêche.
  - ✚ Prêt de la salle de réunion au comité des fêtes afin qu'ils puissent utiliser les branchements électriques pour leur prochaine manifestation
  - ✚ Journée portes ouvertes organisé par « Garona » et concernant les terrains du lotissement
- Cette journée a été décalée et aura lieu le samedi 14 juin 2025.

La Secrétaire,

TREIL Christine

Fin de séance

Le Maire,

COULON Marie-Christine

SAVENÈS

## SEANCE DU 13 MAI 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 Mai, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 06 Mai 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mr MAMPRIN Thierry et Mme SAUZEAU Christelle  
Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET** : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL DE 5 m<sup>2</sup> (PARCELLE D1372) A M. JEAN-PIERRE BAYSSADE.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un terrain communal situé au lieu-dit *Escufès* sur la parcelle cadastrée D1372 est occupé de manière continue, paisible et non équivoque depuis plus d'un siècle par Monsieur Jean-Pierre BAYSSADE et ses ayants droit. Cette occupation, ininterrompue depuis plus de 100 ans, ne fait l'objet d'aucune contestation et peut être considérée comme relevant de la prescription acquisitive.

Afin de régulariser cette situation de fait, il est proposé de céder à Monsieur BAYSSADE une surface d'environ 5 m<sup>2</sup> sur ladite parcelle, pour un montant fixé à 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

## DÉCIDE :

- **Article 1er** : D'approuver la cession à titre onéreux d'une portion de la parcelle communale cadastrée D1372, d'une superficie d'environ 5 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit *Escufès* à 82600 Savenès, au profit de Monsieur Jean-Pierre BAYSSADE, pour le montant de 50 €.
- **Article 2** : De mandater Madame le Maire pour signer l'acte de vente, tous documents y afférents, et accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération.
- **Article 3** : Les frais liés à la rédaction et à la publication de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON

Adjoint au Maire,  
Bernard PELLAUSY

Affichage le 19 mai 2025

SAVENÈS

**SEANCE DU 13 MAI 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 Mai, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 06 Mai 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mr MAMPRIN Thierry et Mme SAUZEAU Christelle  
Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une réflexion a été engagée sur l'opportunité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, en lien avec la pose des horloges astronomiques, à l'instar de nombreuses communes.

L'éclairage public ne constituant pas une nécessité absolue à certaines heures, l'extinction nocturne réduira les consommations d'énergie et les dépenses associées. Le projet répondrait par ailleurs aux recommandations du Grenelle de l'Environnement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre la pollution lumineuse, ainsi qu'au respect de la biodiversité nocturne.

L'extinction nocturne de l'éclairage public sera expérimentée sur une durée de 6 mois. La population sera informée et associée tout au long de la période de test. Un registre de concertation sera mis à disposition du public pour recueillir ses remarques et commentaires. A l'issue, le conseil municipal tirera le bilan de l'expérience et décidera de pérenniser ou non le dispositif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'adopter le principe d'expérimentation d'extinction nocturne de l'éclairage public pour une période de 6 mois, en concertation avec la population.
- Précise qu'un arrêté de police du Maire détaillera les horaires et modalités de coupures de l'éclairage public ; et dont publicité sera faite le plus largement possible.
- Fixe les modalités de la concertation comme suit :
  - o Information du public par le biais d'une note d'information distribuée dans le prochain bulletin municipal ;
  - o Affichage de la délibération et de l'arrêté de police fixant les modalités de coupure de l'éclairage public tout au long de l'expérience ;

Affichage le 19 mai 2025

AR ~~Préfecture~~

Mise à disposition d'un registre de consultation en mairie aux heures et jours d'ouverture  
pour recueillir les remarques et observations des administrés.

082-218201788-20250512-20250502-DE  
Reçu le 19/05/2025

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON



Adjoint au Maire,  
Bernard PELLAUSY

A handwritten signature in black ink, appearing to be "BP", written over the printed name of the adjoint au maire.

SAVENÈS

## SEANCE DU 13 MAI 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 Mai, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 06 Mai 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mr MAMPRIN Thierry et Mme SAUZEAU Christelle  
Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

### **OBJET : GARANTIE EMPRUNT MUTUALITE FRANCAISE**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la construction et les équipements de la maison partagée sont pris en charge par le Mutualité française de Tarn et Garonne qui assure la gestion de la maison partagée.

Pour le financement, la Mutualité Française de Tarn et Garonne va devoir procéder à un emprunt et aura besoin d'une garantie d'emprunt de la commune pour la totalité de l'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal par :

- **Accepte** la garantie d'emprunt pour la totalité de l'investissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON



Adjoint au Maire,  
Bernard PELLAUSY

SAVENÈS

**SEANCE DU 13 MAI 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 Mai, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 06 Mai 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mr MAMPRIN Thierry et Mme SAUZEAU Christelle

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Renonciation à l'emplacement réservé - Section D n°63 - Demande de délaissement**

Madame le Maire informe aux membres du Conseil Municipal la demande de délaissement formulée par Mme BAGIOLI Josiane concernant une parcelle de terrain nu situé sur la section D n°63.

**Considérant :**

- Que la commune de Savenès avait initialement prévu un emplacement réservé sur la parcelle mentionnée, dans le cadre de l'aménagement du territoire,
- Que la commune a été destinataire d'un courrier de Mme BAGIOLI Josiane, en date 13/05/2025, par lequel elle sollicite l'exercice du droit de délaissement de cette parcelle,
- Que, après examen de la demande et de la situation du terrain, la commune estime ne pas avoir de projet d'acquisition pour ce bien.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de :

1. **Renoncer** à l'emplacement réservé sur la parcelle section D n°63,
2. **Ne pas exercer** le droit de délaissement sollicité par Mme BAGIOLI Josiane,
3. **Inform**er Mme BAGIOLI Josiane de la décision prise par la commune, lui précisant qu'elle peut disposer de son bien librement,
4. **Autoriser Madame le Maire** à signer toute correspondance ou document relatif à cette décision.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine

Adjoint au Maire,  
Bernard PELLAUSY